



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 078-2021 & 079-2021

Avis public est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 6 avril 2021:

- Règlement 078-2021 modifiant le règlement 076-2021 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perceptions pour l'exercice financier 2021
- Règlement 079-2021 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au www.saint-christophe-darthabaska.ca/fr/vie-municipale/reglements-municipaux/

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 7^e JOUR D'AVRIL 2021.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h et 17 h, le 7 avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 avril 2021.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et secrétaire-trésorière